

RAPPORT N° 263 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 26 DECEMBRE 2020

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 19 au 26 décembre 2020 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins six (6) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays et deux (2) personnes ont été grièvement blessées dont un enfant victime de brûlures graves causées par son employeur.

Le rapport fait également état d'une (1) femme arrêtée arbitrairement afin de répondre d'une infraction imputable à son mari ainsi que de deux (2) cas de violences sexuelles et basées sur le genre.

1. Atteintes du droit à la vie

- Dans la nuit de vendredi 18 décembre 2020, Madame Souavis Irakoze a été assassinée à son domicile situé à la 1^{ère} avenue dans le quartier de Nyamugari de la ville de Gitega (centre du Burundi).

Selon des témoins sur place, son bourreau a tenté de falsifier les éléments de preuve du crime en suspendant le corps de la victime à l'aide d'une corde au tour du cou afin de simuler un suicide.

SOS-Torture a appris que l'auteur du crime, son mari, aurait été condamné pour assassinat le 24 décembre 2020 par le tribunal de grande instance de Gitega siégeant en chambre criminelle dans un procès de flagrance à une peine de servitude pénale à perpétuité.

- Dans la nuit de dimanche 20 décembre 2020 vers 20 h, Vincent Mvuyekure (34 ans), a été assassiné à coups de poignard à son domicile sis au quartier de Magarama dans ville de Gitega (centre du Burundi).

Selon des sources sur place, la victime a succombé de ses blessures sur-le-champ et présentait une plaie au niveau de la tête et de la poitrine.

SOS-Torture/Burundi a appris que l'auteur du crime, son épouse, aurait été jugée et condamnée pour assassinat par le tribunal de grande instance de Gitega siégeant en chambre criminelle et condamnée mardi 22 décembre 2020 à une peine de servitude pénale à perpétuité dans un procès de flagrance suite au réquisitoire du ministère public qui a accusé la femme d'avoir acheté un couteau neuf le jour du crime et de s'en être servi pour assassiner son mari.

- Dans la nuit de samedi à dimanche 20 décembre 2020, le corps sans vie de Caritas Ndayegamiye a été retrouvé dans un boisement de la zone de Ruvumu située près du chef-lieu de la commune de Songa, en province de Bururi (sud du Burundi).

Selon des habitants de la localité, la victime qui est originaire de la colline Tara dans la même zone de Ruvumu a été tuée après avoir été violée. SOS Torture Burundi a appris qu'un homme appelé Nduwimana Désiré aurait été appréhendé le lendemain pour des raisons d'enquête.

- Dans le quartier Birimba situé au chef-lieu de la commune et province de Rumonge, un corps sans vie d'un homme qui n'a pas encore été identifié a été découvert le matin de mercredi 23 décembre 2020. D'après les témoignages des personnes qui l'ont découvert, le corps de la victime présentait plusieurs traces de bastonnade et a été conduit à la morgue de l'hôpital de Rumonge.
- Dans la nuit de mercredi à jeudi 23 décembre 2020, Madame Consolatrice Irakoze a été assassinée à coups de couteau à son domicile sis à la colline Rugenge en commune de Mpanda, dans la province de Bubanza (ouest du Burundi).

SOS-Torture a appris que l'auteur du crime, son mari, aurait été arrêté par la police et serait détenu au cachot du commissariat provincial de police de Bubanza pour enquêtes.

- Au matin de samedi 26 décembre 2020, le corps sans vie du médecin radiologue à l'hôpital de Ruyigi connu sous le nom Gilbert Barutwanayo (54 ans) a été retrouvé non loin de son domicile sis au quartier Sanzu dans la ville de Ruyigi (est du Burundi).

2. Atteintes à l'intégrité physique

- Samedi 19 décembre 2020, sur sous-colline Buserura, colline de Gitanga, dans la commune de Matana, en province de Bururi (sud du Burundi), une dame du nom de Claudette Nimpagaritse a brûlé à l'aide d'une eau bouillante un enfant de 12 ans appelé Freddy Ndagijimana qu'elle accusait d'avoir battu une vache dont il était chargé de garder.

Selon des témoins oculaires, Claudette Nimpagaritse qui s'est assurée de la complicité de son domestique, a d'abord bouilli l'eau jusqu'à ébullition et l'a versée à la tête de l'enfant maîtrisé par ce domestique qui le maintenait à terre.

SOS-Torture/Burundi considère le crime commis constitue à la fois une violation du code pénal burundais en son article 223 qui réprime les lésions corporelles volontaires et de plusieurs instruments internationaux relatifs à la protection des droits de l'enfant, notamment sur l'interdiction du travail des enfants.

- Dans la nuit de mardi 22 décembre 2020 vers 22 h, des individus non encore identifiés ont attaqué à coups de gourdin un enseignant de l'école secondaire connu sous le nom d'Emery Barutwanayo au moment où il rentrait chez lui et l'ont grièvement blessé à la tête avant de le dépouiller de tout ce qu'il avait sur lui. Selon des témoins, aucune enquête la police n'a été effectuée par la police.

3. Arrestations arbitraires

- Depuis le lundi 21 décembre 2020, l'épouse de Roger Nduwimana, directeur de l'école fondamentale de Karinzi, en commune et province de Bubanza (ouest du Burundi), a été arrêtée par la police et se trouve en détention à la place de son mari en cavale qui est activement recherché par le parquet de Bubanza pour avoir clandestinement livré des examens communs destinés aux élèves des écoles fondamentales dans cette province.

SOS-Torture/Burundi dénonce ce cas d'arrestation arbitraire opérée en dehors de la loi du moment que le code pénal burundais et plusieurs instruments juridiques internationaux consacrent le principe absolu de l'individualité de la responsabilité pénale.

4. Violences sexuelles basées sur le genre

- Dans la nuit de dimanche à lundi 21 décembre 2020, sur la colline et zone de Ruvumu, en commune de Songa, dans la province de Bururi (sud du Burundi), un officier de police judiciaire connu sous le nom d'Elvis Arakaza a violé toute la nuit sous menace d'arme à feu une jeune fille qu'elle venait juste d'embaucher comme serveuse dans son bistrot.

Selon des informations sur place, la victime a pu alerter ses parents avec son téléphone portable, ce qui a fait que l'auteur du viol a été arrêté en flagrant délit et conduit au parquet de Bururi pour instruction de son dossier pénal.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.